

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey
T. 024 475 76 04
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 31 du 31.07.2020
Piliers du 31.07.2020
au 31.08.2020

Monthey, le 28 juillet 2020

N/réf. EC/jc

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : Whitepod Resorts SA, Route des Cerniers 100, 1871 Les Giettes.
Auteur des plans : bro_Atelier Baptiste Rothen, Rue de Genève 97, 1004 Lausanne.
Situation : parcelle No 3731, folio 46, au lieu-dit « Bronnes », située en zone M1, individuelle montagne, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'940/1'119'180.
Dossier déposé le 28 mai 2020.
Objet : rénovation et agrandissement du restaurant existant.
- Requérant : Whitepod Resorts SA, Route des Cerniers 100, 1871 Les Giettes.
Auteur des plans : Arc Génie Civil SA, Avenue de France 24, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 6064, folio 46, au lieu-dit « Les Cerniers », située en zone M1, individuelle montagne, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Delarive SA; coordonnées : 2'563'000/1'119'100.
Dossier déposé le 16 juin 2020.
Objet : création d'un parking privé pour les chalets de C21 SA.
- Requérant : Anco Patrimoine Valais SA, M. Anthony Collé, Chemin de Fama 13, 1907 Saxon.
Situation : parcelle No 5163, folio 17, au lieu-dit « Peutet-Tronchet », située en zone R7, habitation collective B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'400/1'123'100.
Dossier déposé le 2 juillet 2020.
Objet : changement d'affectation d'un carnotzet sis au sous-sol, en local commercial.
- Requérant : M. Michele Giunta, Rue de Plan 5, 1023 Crissier.
Situation : parcelle No 4581, folio 31, au lieu-dit « Au-delà du Pont », située en zone R3, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant et de Mme Maria Lipari Giunta; coordonnées : 2'562'996/1'122'149. Dossier déposé le 6 juillet 2020.
Objet : agrandissement du rez-de-chaussée de la villa existante et prolongation d'un mur de soutènement.
Remarque : le mur de soutènement nécessite une dérogation à la hauteur.

5. Requérant : Etat du Valais, Service immobilier et patrimoine, Avenue du Midi 18, 1950 Sion.
Auteur des plans : Ken Architekten BSA AG, Badenerstrasse 156, 8004 Zürich.
Situation : parcelles Nos 4329 et 4333, folio 18 et 22, aux lieux-dits « Les Aunaires » et « Volluz », situées en zone de constructions et d'installations d'intérêt public A, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriétés du requérant; coordonnées : 2'562'850/1'123'500.
Dossier déposé le 9 juillet 2020.
Objet : agrandissement et modernisation du centre médico-éducatif de la Castalie, avec nouveaux bâtiments de remplacement.
Remarque : le bâtiment "4" nécessite une dérogation à l'alignement.
6. Requérant : M. Sébastien Mariaux, Route de la Jurna 21, 1871 Choëx.
Auteur des plans : Prysme Architecture Sàrl, Ch. des Fieux 5b, 1893 Muraz.
Situation : parcelle No 6301, folio 36, au lieu-dit « Château Levin », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'563'090/1'121'175.
Dossier déposé le 20 juillet 2020.
Objet : rénovation et agrandissement d'une villa existante.
7. Requérante : Mme Rachel Schenk, Avenue de la Gare 45, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 3283, folio 14, au lieu-dit « Biolle », située en zone R8, habitation collective A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme Rachel Schenk et M. Christophe Clément; coordonnées : 2'562'390/1'122'780. Dossier déposé le 21 juillet 2020.
Objet : construction d'une clôture.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 31 août 2020 à 18.00 heures